

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

TL/CE P.V. AVDR 08

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2021
- 2. 7716 Projet de loi portant création et organisation de l'Agence vétérinaire et alimentaire, portant modification
 - 1) de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé :
 - 2) de la loi modifiée du 19 mai 1983 portant réglementation de la fabrication et du commerce des aliments des animaux ;
 - 3) de la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle et de sanctions relatif aux denrées alimentaires
 - et portant abrogation
 - 1) de la loi du 28 décembre 1992 réglant l'inspection des viandes et la surveillance des établissements dans lesquels sont traités ou entreposés des viandes ou produits de viande, et modifiant la loi du 29 août 1976 portant création de l'Administration des services vétérinaires ;
 - 2) de la loi du 14 juillet 2015 portant organisation de l'Administration des services vétérinaires
 - Rapportrice : Madame Tess Burton
 - Présentation et adoption éventuelle d'un projet de lettre d'amendement
- 3. 7672 Projet de loi relative à l'agrément d'un système de qualité ou de certification des produits agricoles
 - Rapportrice : Madame Tess Burton
 - présentation et adoption éventuelle d'un projet de rapport
- 4. 7273 Projet de loi relative aux contrôles officiels des produits agricoles et portant abrogation de :
 - 1° la loi modifiée du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires :
 - 2° la loi du 8 juin 1984 fixant le cadre général pour l'établissement des règles concernant la commercialisation du bétail de boucherie
 - Rapportrice : Mme Tess Burton
 - présentation et adoption éventuelle d'un projet de rapport

5. Situation actuelle des marchés agricoles

Compte rendu par Monsieur le Ministre concernant :

- le « Schwéngsdësch » du 15 mars 2022 ;
- le « Kärendësch » du 22 mars 2022 ;
- le Conseil « Agriculture et pêche » du 21 mars 2022.
- 6. Divers

*

Présents:

M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant Mme Cécile Hemmen, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, M. Aly Kaes, Mme Octavie Modert, M. Carlo Weber

M. Marc Goergen, observateur

M. Claude Haagen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Marc Kreis, M. André Loos, M. Albert Zigrand, du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural Mme Jeanne Bormann, de l'Administration des Services techniques de

l'Agriculture

M. Pierre Treinen, Directeur du Service d'économie rurale

Mme Brigitte Chillon, du groupe parlementaire LSAP

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés: Mme Cécile Hemmen

*

Présidence : Mme Tess Burton, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2021

La commission parlementaire approuve le projet de procès-verbal sous rubrique.

- 2. 7716 Projet de loi portant création et organisation de l'Agence vétérinaire et alimentaire, portant modification
 - 1) de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé ;
 - 2) de la loi modifiée du 19 mai 1983 portant réglementation de la fabrication et du commerce des aliments des animaux ;
 - 3) de la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle et de sanctions relatif aux denrées alimentaires et portant abrogation
 - 1) de la loi du 28 décembre 1992 réglant l'inspection des viandes et la surveillance des établissements dans lesquels sont traités ou entreposés des viandes ou produits de viande, et modifiant la loi du 29 août 1976 portant création de l'Administration des services vétérinaires :
 - 2) de la loi du 14 juillet 2015 portant organisation de l'Administration des services vétérinaires

La commission parlementaire décide à l'unanimité d'envoyer la lettre d'amendements susmentionnée au Conseil d'État. Ainsi, la lettre d'amendements sera envoyée au Conseil d'État dans les meilleurs délais.

3. 7672 Projet de loi relative à l'agrément d'un système de qualité ou de certification des produits agricoles

Le projet de rapport est présenté aux députés. Ledit projet ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la commission parlementaire.

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, la commission est en faveur du modèle 1 comme temps de parole.

Le projet de rapport est adopté à la majorité des députés présents. Les représentants des groupes CSV, ADR et Déi Lénk s'abstiennent.

- 4. 7273 Projet de loi relative aux contrôles officiels des produits agricoles et portant abrogation de :
 - 1° la loi modifiée du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires ;
 - 2° la loi du 8 juin 1984 fixant le cadre général pour l'établissement des règles concernant la commercialisation du bétail de boucherie

Lors de la présentation du projet de rapport, la commission parlementaire note que, dans son deuxième avis complémentaire, le Conseil d'État estime qu'il y aurait plutôt lieu de viser les « ordonnances » au lieu du terme « décisions ». C'est pourquoi les membres de la commission décident de faire droit aux observations de la Haute Corporation et de modifier le libellé de l'alinéa 3 comme proposé. Cette modification sera reprise dans le projet de rapport. Pour le reste, le projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la commission parlementaire.

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, il est proposé de recourir au modèle de base.

La commission adopte le projet de rapport à la majorité des voix, avec l'abstention de celles des représentants de CSV, ADR et Déi Lénk.

5. Situation actuelle des marchés agricoles

Compte rendu par Monsieur le Ministre concernant :

- le « Schwéngsdësch » du 15 mars 2022 ;
- le « Kärendësch » du 22 mars 2022 ;
- le Conseil « Agriculture et pêche » du 21 mars 2022.

Pour donner suite à une proposition de Monsieur le Ministre, la commission parlementaire décide de reprendre les points 5 à 7 initiaux de l'Ordre du jour sous un même point. En effet, les trois points visent la situation actuelle du marché agricole et sont liés les uns aux autres.

Compte rendu par Monsieur le Ministre

Monsieur le Ministre informe les membres de la commission parlementaire qu'il a rencontré le 15 mars les représentants du secteur porcin et le mardi 22 mars les représentants de la filière céréalière, dans le cadre d'une table ronde, pour adresser la crise actuelle des marchés agricoles et notamment l'impact de la guerre en Ukraine sur ces marchés. Les tours de table ont permis d'analyser la situation actuelle des marchés, particulièrement en ce qui concerne les facteurs suivants :

- la flambée des prix de l'énergie ;
- l'augmentation des cours mondiaux de céréales et notamment de l'alimentation du bétail (l'Ukraine étant un fournisseur important de l'Union européenne ainsi que d'autres pays tiers);
- la hausse des prix et les retards dans l'approvisionnement de l'engrais synthétique (des pénuries n'étant pas exclues).

De même, Monsieur le Ministre a participé au Conseil « Agriculture et Pêche » du 21 mars à Bruxelles.

En ce qui concerne le « *Schwengsdësch* », Monsieur le Ministre note qu'il vise à débloquer un troisième plan de soutien aux entreprises du secteur porcin en difficulté, sous forme d'une aide au capital non remboursable. Cette aide sera en outre subordonnée à différentes conditions¹ et le montant maximal est plafonné à 40 000 € par exploitation sur une durée de 6 mois. Cette subvention en capital non remboursable s'aligne ainsi sur l'aide octroyée aux petites et moyennes entreprises pour coûts non couverts dans le cadre des mesures COVID-19. Dans un souci de sécurité de planification, Monsieur le Ministre a décidé de ne plus octroyer la subvention susmentionnée par trimestre, comme c'était le cas pour les plans de soutien précédents, mais par demi-année afin de rassurer le secteur.

En ce qui concerne la rentabilité de la production porcine, Monsieur le Ministre note que le prix du porc est en train de grimper graduellement en soulignant que le prix chutait au niveau de 1,20 € l'année dernière. Il y a une semaine, le prix se trouvait à 1,70 €/kg et actuellement il se trouve à 1,90 €/kg. Cependant, même si le prix du porc s'est rattrapé, la flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation du bétail fait que les exploitations agricoles sont toujours déficitaires.

¹ <u>https://agriculture.public.lu/de/actualites/2022/maerz-2022/entschaedigungen-schweinesektor-covid-19-krise.html</u>

Monsieur le Ministre attire l'attention des députés sur le fait que le ministère de l'Économie est en train d'élaborer un plan national qui prévoit des primes énergétiques dont les exploitations agricoles peuvent aussi profiter lorsqu'elles remplissent les critères nécessaires que le ministère de l'Économie va encore préciser. Dans ce cadre, Monsieur le Ministre met l'accent sur le fait qu'il existe différents types de structures des établissements agricoles. Ainsi, les exploitations agricoles ne sont pas toutes soumises aux mêmes conditions pour être éligibles aux aides énergétiques. C'est pourquoi il s'avère difficile de prédire les aides dont une exploitation agricole peut profiter.

En outre, l'orateur informe l'assemblée que l'Union européenne vient d'instaurer un groupe de travail qui analysera en détail le marché porcin européen. Cependant, le fruit du travail de ce groupe d'experts ne sera pas publié avant la fin de cette année.

Lors du Conseil « Agriculture et pêche », qui a eu lieu le 21 mars 2022, les ministres compétents ont analysé la situation des marchés agricoles à la suite de l'invasion de l'Ukraine. De même, le ministre ukrainien de l'Agriculture, Monsieur Roman Leshchenko, a été invité à s'exprimer par vidéoconférence sur la situation agricole et les besoins dans son pays.

En ce qui concerne le marché de l'Union européenne, les prévisions de la Commission européenne prévoient un manque de 5 millions de tonnes de céréales pour l'année 2022 et de 20 millions de tonnes pour l'année 2023.

Sachant que l'Union européenne exporte chaque année 20 millions de tonnes de céréales, on pourrait supposer qu'une interdiction d'exportation de céréales pourrait combler la lacune. Cependant, il faut savoir que l'Ukraine et la Russie font partie des premiers exportateurs mondiaux de céréales et que de nombreux pays dépendent de leurs exportations qui sont cruciales pour l'alimentation mondiale. C'est pourquoi l'Union européenne doit se montrer solidaire et combler en partie ce manque.

Afin de faire face à la situation sur le marché et aux considérations de sécurité alimentaire à la suite de l'invasion de l'Ukraine, le Conseil a décidé de déclencher les mesures au titre de l'article 219 du règlement OCM² qui visent des mesures de prévention des perturbations du marché.

À cet effet, l'Union européenne accordera des aides supplémentaires de 500 millions d'euros aux États membres dont 1 380 000 euros seront versés au Luxembourg en trois tranches.

Il s'ajoute à ces aides directes, d'autres aides qui ne sont pas spécifiques au secteur de l'agriculture et que l'Union européenne a accordées aux États membres. En font partie les primes énergétiques.

Pour le ministre de l'Agriculture, ces trois nouvelles mesures sont indispensables aux entreprises en difficultés du secteur porcin pour pouvoir surmonter les difficultés engendrées par la crise sanitaire liée au COVID-19 et poursuivre leur activité.

De même, la Commission européenne va encore présenter d'autres aides et/ou mesures supplémentaires, qui renforceront la sécurité alimentaire et la résilience des systèmes alimentaires, dans les semaines à venir.

5/9

² Règlement (UE) N° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1308&from=DE

Une de ces mesures sera la capacité de valorisation en 2022 des surfaces en jachère qui fut prise lors de la réunion des ministres. Une proposition qui fut supportée par Monsieur le Ministre dans l'objectif de se montrer solidaire avec les autres pays membres.

Le Luxembourg a aussi soutenu l'initiative autrichienne concernant le développement de la production européenne de protéines végétales destinées à l'alimentation humaine et animalière.

En outre, Monsieur le Ministre rapporte que la Commission européenne va communiquer son évaluation des plans stratégiques de la future PAC (PSN) au plus tard vers mi-avril aux États membres afin que ceux-ci puissent réviser leur proposition.

Lors du « Kärendësch », qui avait lieu après le Conseil des ministres, Monsieur le Ministre a rapporté aux participants de la table ronde les conclusions du Conseil « Agriculture et Pêche » du 21 mars, notamment en ce qui concerne les aides aux agriculteurs.

Monsieur le Ministre explique que la situation sur les marchés agricoles est extrêmement volatile à cause la guerre en Ukraine qui a un impact énorme sur le marché des céréales dont l'Ukraine est un des principaux producteurs.

C'est la raison pour laquelle l'orateur souligne son intention de rester dans un échange permanent avec le secteur agricole et avec celui de la transformation agroalimentaire afin de pouvoir réagir rapidement à tout changement futur.

Échange de vues

Suite à une demande de <u>Madame Martine Hansen (CSV)</u>, <u>Monsieur le Ministre</u> s'engage à envoyer les présentations, que ses services ont préparées dans le cadre des tables rondes, aux membres de la commission parlementaire (c. f. annexe du présent P. V.).

Même si <u>Madame Martine Hansen</u> supporte les aides financières destinées au secteur porcin, l'oratrice note que ces aides ne disposent que d'un effet à court terme. C'est la raison pour laquelle la députée demande à Monsieur le Ministre d'expliquer la stratégie gouvernementale visant le secteur porcin à long terme aux membres de la commission parlementaire. Sachant que la rentabilité du secteur n'est pas garantie à long terme, il faut une analyse du secteur ainsi qu'une stratégie qui permet la production porcine au Luxembourg. Dans ce contexte, il se pose aussi la question si on peut continuer à avoir une ligne de production porcine au Luxembourg, sachant que les exploitations concernées travaillent en déficit.

En réponse à l'intervention de l'oratrice, <u>Monsieur le Ministre</u> note que le secteur porcin fait face à un problème structurel qu'on ne peut pas résoudre qu'avec des aides financières. C'est la raison pour laquelle il attend les résultats des analyses du marché porcin que les services concernés, luxembourgeois ainsi qu'européens, sont en train de réaliser. Par la suite, il faut élaborer un plan de soutien qui comprend également des mesures à moyen et long terme pour rendre le secteur plus résilient.

L'orateur note que le secteur connaît actuellement trois problèmes majeurs : la flambée des prix de l'énergie et des prix de l'alimentation du bétail (notamment les prix des céréales) et un prix pour la viande qui ne couvre pas les coûts de production.

Il souligne que le Luxembourg dépend des prix des marchés mondiaux en ce qui concerne l'alimentation animale et l'énergie. Il faut aussi savoir que même si la guerre en Ukraine trouverait une fin dans un futur proche, la relance de la production des céréales prendra beaucoup de temps et il sera difficile de trouver des fournisseurs qui peuvent remplir ce trou.

Monsieur le Ministre explique que le prix actuel du porc, qui tourne autour 1,90 euro/kg, serait suffisant en temps normal pour qu'une exploitation puisse acquérir du bénéfice. Cependant, la flambée des prix fait exploser les coûts de production. Dans ce contexte, l'orateur rappelle que les mesures susmentionnées, dont il espère un effet positif et rassurant pour le secteur, vont apporter un support financier aux exploitations agricoles.

Pour donner suite à une série de questions de <u>Madame Martine Hansen</u>, <u>Monsieur le Ministre</u> rappelle que la nouvelle PAC prévoit la mise en place d'un système de jachère de 4 % des terres agricoles. Cette obligation a été reprise dans le PSN et y fera toujours partie, même si pour l'année 2022, les terres en jachère peuvent être utilisées pour le pâturage et la production de protéagineux ou de céréales.

L'orateur insiste qu'il ne faut pas faire valoir l'écologie contre l'agriculture. Cependant, il note qu'il ne sait pas prédire le futur, c'est pourquoi il est difficile de s'engager à propos d'une éventuelle évolution du marché.

Monsieur le Ministre informe aussi la commission parlementaire que les entreprises de transformation des produits agricoles peuvent avoir recours aux subventions d'énergie dont le ministère de l'Économie présentera les détails dans les jours qui suivent. Il rappelle que la Commission européenne n'a présenté la boîte à outils concernant l'octroi de telles subventions que d'ici il y a une semaine et que les services du ministère de l'Économie doivent encore élaborer les conditions qui s'appliquent pour être éligible à recevoir lesdites subventions. L'orateur souligne que ces mesures ne font pas partie des mesures prises dans le cadre de l'accord de la tripartite, mais qu'il s'agit des mesures proposées par l'Union européenne.

Madame Martine Hansen note que les agriculteurs se trouvent face à un dilemme : d'un côté on peut constater une explosion des coûts de production (semences, engrais, énergie, machines) à cause de la guerre en Ukraine et la production des aliments nécessite donc un investissement plus important et de l'autre côté, il y a une incertitude concernant la rentabilité de ces investissements qu'il faut faire pour assurer la production, sachant que si la récolte se fait dans un état « après-crise » avec un marché mondial apaisé, le prix final des produits pourrait être bien en dessous du coût de production.

Suite à cette intervention de Madame Hansen, <u>Monsieur le Ministre</u> explique que l'État luxembourgeois ne peut pas se porter garant de telles pertes et rembourser la différence aux exploitations concernées. Il rappelle aux membres de la commission parlementaire que les aides d'État que son ministère va octroyer aux exploitations agricoles visent à diminuer leurs coûts de production initiaux et leur permettent donc de cultiver leurs champs avec un risque d'une perte éventuelle réduit.

Néanmoins, l'orateur souligne qu'il faut continuer à surveiller l'évolution des prix et adapter les mesures au fur et à mesure.

Dans ce contexte, Monsieur le Ministre informe les membres de la commission parlementaire que ses services doivent encore analyser les marchés des différents secteurs afin d'élaborer un catalogue de mesures à prendre; une fois que ce catalogue est prêt, la Commission européenne doit encore l'accorder. C'est la raison pour laquelle l'orateur propose de présenter ce catalogue à la commission parlementaire lors d'une des prochaines réunions.

Suite à une question de <u>Monsieur Gusty Grass (DP)</u>, <u>Monsieur le Ministre</u> informe les membres de la commission parlementaire que lors de l'échange avec Monsieur Roman Leshchenko dans le cadre du Conseil « Agriculture et pêche » qui a eu lieu le 21 mars 2022, le ministre ukrainien de l'Agriculture a porté à la connaissance de ses interlocuteurs que des forces russes ont piraté des navires-cargo chargés avec des céréales qui ont essayé de quitter des ports

ukrainiens empêchant ainsi, comme c'est le cas pour le blocage des ports ukrainiens, l'exportation des produits agricoles ukrainiens dans le reste du monde.

En réponse à une question de <u>Monsieur Jeff Engelen (ADR)</u> qui s'informe sur la répartition des aides financières visant le secteur porcin, <u>Monsieur le Ministre</u> rappelle qu'il s'agit d'une troisième relance d'une aide au capital non remboursable qui est réalisée dans le cadre des mesures COVID-19. Il s'agit d'un prolongement des aides dont le secteur porcin a déjà pu bénéficier à deux reprises lors des derniers 6 mois, par conséquent les mêmes règles concernant la répartition des aides financières s'appliquent dans ce cas-ci.

Pour répondre à une intervention de <u>Madame Octavie Modert (CSV)</u> qui demande d'avoir plus de renseignements concernant les répercussions des négociations de la tripartite sur le secteur agricole, <u>Monsieur le Ministre</u> note qu'il faut attendre la fin de ces négociations avant qu'il puisse commenter leur contenu.

Se référant à une question de <u>Madame Martine Hansen</u>, <u>Monsieur le Ministre</u> fait savoir que le secteur maraîcher n'était pas représenté lors du « Kärendësch ».

Madame Martine Hansen souligne l'importance de la sécurité alimentaire et fait ressortir que l'Union européenne doit être capable d'exporter des aliments dans des pays tiers afin d'être solidaire avec des pays qui risquent de ne pas savoir satisfaire leurs besoins alimentaires. L'oratrice fait référence à la Commission européenne qui insiste que les États membres innovent leur agriculture afin de viser une optimisation des rendements de la production agricole. Une piste de réflexion que la Commission européenne propose est la gestion des parcelles agricoles par le principe de l'agriculture de précision. Dans ce contexte, l'oratrice se demande s'il ne serait pas opportun d'adapter le plan stratégique nationale dans le but d'encourager tels projets d'innovation.

De même, la députée attire l'attention des membres de la commission parlementaire sur le fait que des prédictions de la Commission européenne laissent penser que la sécurité alimentaire de l'Union européenne ne sera plus garantie une fois que le système de jachère de 4 % des terres agricoles sera mise en place. Ainsi, il se pose la question s'il ne fallait pas repenser cette obligation.

En regard à cette intervention, <u>Monsieur le Ministre</u> informe que des projets d'innovation comme l'agriculture de précision sont couverts par les aides financières qui sont octroyées aux exploitations agricoles.

En ce qui concerne le système de jachère de 4 % des terres agricoles, Monsieur le Ministre rappelle qu'il s'agit d'une obligation qui est inscrite dans un règlement européen et que la Commission européenne ne vise actuellement pas une modification de ce règlement. Se référant à la situation géopolitique actuelle, l'orateur note que l'Union européenne vient de décider de valoriser les surfaces en jachère cette année, mais qu'il s'agit d'une exception.

Monsieur André Bauler (DP) appuie un renforcement de l'agriculture de précision. De même, l'orateur fait remarquer qu'une partie importante des céréales est utilisée pour la fabrication de l'alimentation animale. Compte tenu de ce fait, le député se demande s'il ne faudrait pas limiter l'usage des céréales dans la production des aliments pour les animaux.

Relatif à cette question, l'orateur se demande quel fourrage pourrait remplacer les céréales comme base de l'alimentation animale.

En réponse, <u>Monsieur le Ministre</u> explique qu'il faut différencier entre les céréales destinées à la consommation humaine et celles destinées à l'alimentation animale. Par exemple, le blé qui est utilisé comme base pour la fabrication du pain se diffère du blé qui est utilisé pour la production de l'alimentation animale. Par contre, il faudrait éviter d'utiliser du blé destiné à la

consommation humaine pour nourrir des animaux. En outre, l'orateur souligne que l'Union européenne est autonome en matière de production de céréales.

Dans le contexte de l'intervention de <u>Monsieur Bauler</u>, <u>Monsieur le Ministre</u> informe l'assemblée que lors du dernier Conseil, le Luxembourg a supporté une proposition qui a été présentée par la délégation autrichienne et qui prévoit que l'UE élabore une stratégie européenne en matière de protéines afin de réduire sa dépendance à l'égard des importations de protéines. Même s'il s'agit d'une stratégie à long terme, une stratégie européenne unifiée en matière de protéines végétales constitue plus de sécurité de planification pour le secteur de l'agriculture.

Monsieur Aly Kaes (CSV) veut savoir si la nouvelle loi agraire, dont la base sera le PSN, prévoit une aide à l'installation en tant que jeune agriculteur qui couvre jusqu'à 75 % des frais d'investissement dans le cas où le demandeur de la prime investit dans un des secteurs agricoles qui sont normalement déficitaires.

Répondant à Monsieur Kaes, <u>Monsieur le Ministre</u> explique que le PSN vise une aide couplée à la production de légumes. Ainsi le secteur du maraîchage pourra bénéficier d'une subvention maximale de 75 % afin d'assurer la production de ce secteur en vue d'un développement plus conséquent.

De même, Monsieur le Ministre informe l'assemblée que le PSN prévoit une réorientation du système de l'appui-conseil et l'accompagnement technique des agriculteurs en introduisant un monitoring du conseil agricole.

Monsieur le Ministre rappelle que les différents services de conseil agricole, dont la prestation est gratuite, visent à améliorer les performances économiques et environnementales des exploitations agricoles et, le cas échéant, des investissements réalisés par celles-ci tout en réduisant leurs effets sur le climat et l'environnement.

C'est la raison pour laquelle il importe d'analyser la mise en œuvre efficace des offres de conseil agricole. Sachant qu'une application efficace des conseils fournis par les conseillers agréés par l'État luxembourgeois doit garantir une optimisation de la production de l'exploitation agricole, l'État doit se porter garant au cas où la mise en œuvre efficace de la consultation ne produira pas les effets visés.

6. Divers

Aucun sujet est abordé sous ce point de l'ordre du jour.

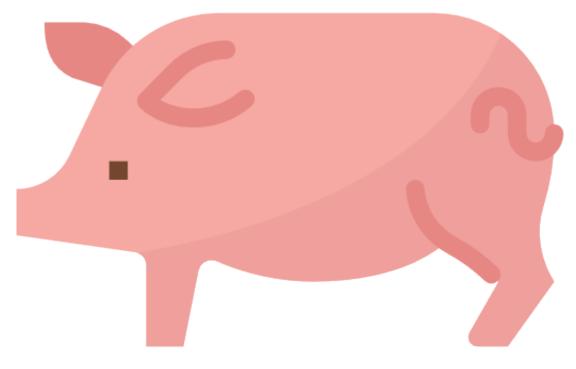
Luxembourg, le 28 mars 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Schweinemarkt

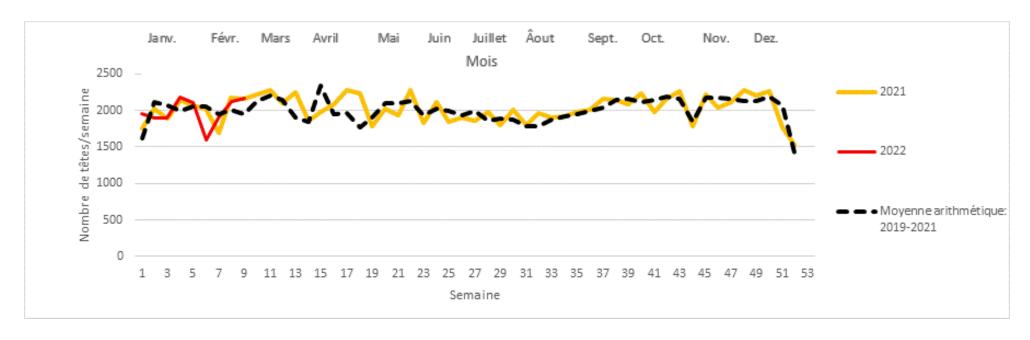
Stand: 09-03-2022

Schlachtschweine



Anzahl der wöchentlichen Schlachtungen

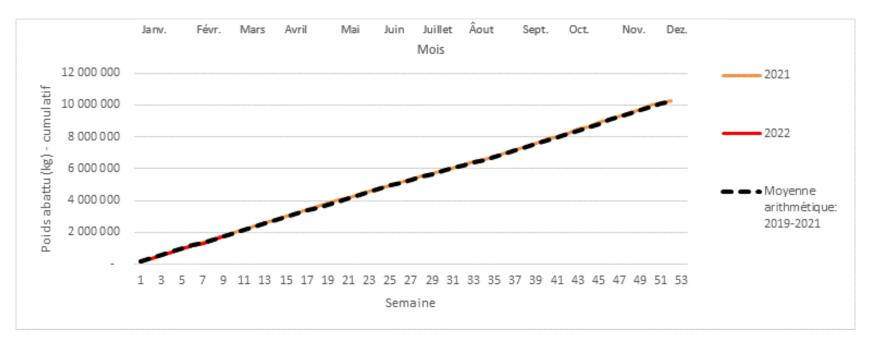
 Der Verlauf der Anzahl wöchentlicher Schlachtungen in Luxemburg entspricht dem Verlauf der Vorjahre.



Anmerkung: Durchschnittlich fallen 95% aller geschlachteten luxemburgischen Schweine in die Klassen S & E.

Abgesetzte Menge

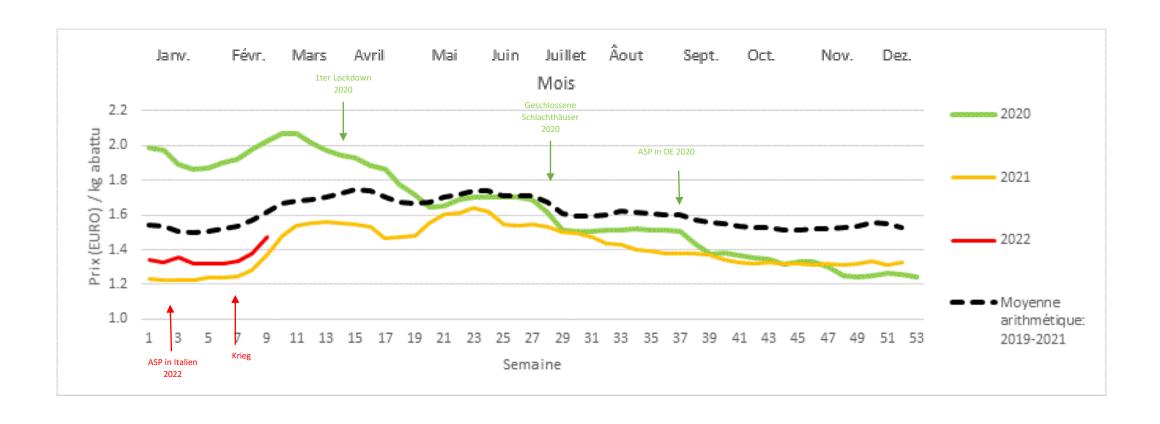
 Die abgesetzte Menge an Schlachtschweinen im Jahre 2021, sowie in den ersten Wochen des Jahres 2022, entsprechen dem 3-Jahresdurchschnitt.



• Anmerkung: ~95% des Schweinefleisches stammt von Schlachtschweinen der Klassen S & E.



Preis



Preis – voraussichtlich weiterer Preisschub in Woche 11

Prices Pigs 2022

To inform you even better, the prices on the VAEX website have been updated daily since the beginning of January 2019. When a quotation is published, it is immediately visible on our site. This keeps us up to date.

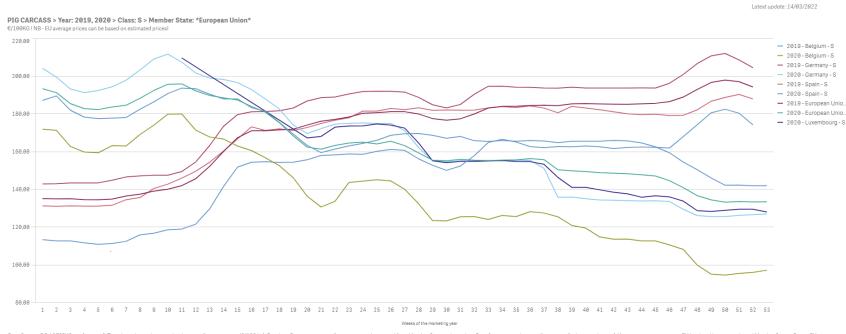


Week	DCA Beursprijs 2.0 geslacht(NL)*	DCA Beursprijs 2.0 levend (NL)*	VION (NL) incl. BTW	Westfort (NL)	ZMP / ISN (DE)	Danis (BE)
11	1.74	1.35	1.82	-	-	-
10	1.49	1.15	1.60	1.39	1.75	1.25
9	1.31	1.00	1.44	1.24	1.50	1.04
8	1.21	0.91	1.32	1.15	1.32	0.87
7	1.18	0.89	1.28	1.11	1.25	0.80

Quelle: https://thelivestocktraders.nl/pigs/pig-prices (15-03-2022)

Export

- Knapp ein Drittel der Mastschweine einschließlich Sauen und Eber wird exportiert. Neben Italien wurde der Großteil jedoch vornehmlich nach Deutschland und Belgien exportiert.
- Rezent ist jedoch auch Spanien wegen des besseren Auszahlungspreises eine Alternative.

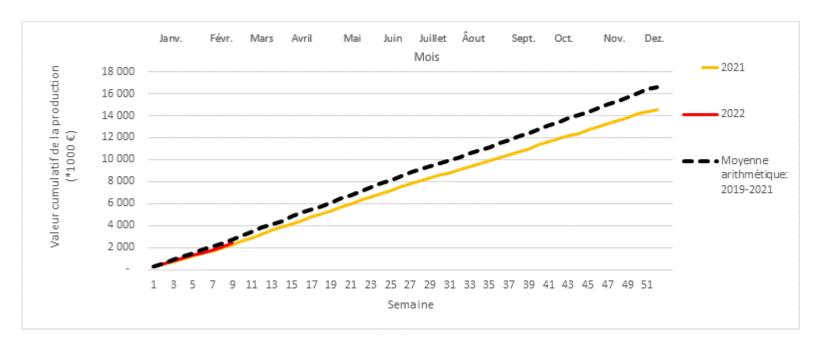


Data Source: DG AGRI (MS notifications): This chart shows the price development for pig carcass (£/100 kg). For class R pig carcass, notifications are only received from Member States where class R is of economic relevance (heavy pigs for ham production). You can compare prices at EU level and between selected Member States. Brexit: EU average prices for any moment in time reflect the composition of the EU at that moment.

Einbußen bei der Mastschweineproduktion?

i) Vergleich des Produktionswertes mit dem 3-Jährigen Durchschnitt

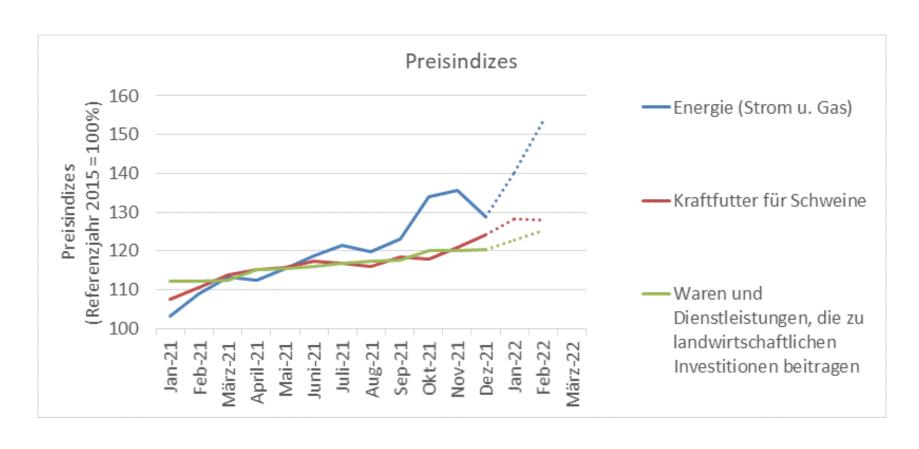
- Kumulierte Produktionswert lag im Jahre 2021 rund 12% niedriger als der 3-Jahresdurchschnitt
 - ~20,6 EURO geringer Produktionswert pro geschlachtetes Mastschwein
- Auch im Jahre 2022 ist bis Dato der kumulierte Produktionswert 12% niedriger als der 3-Jahresdurchschnitt.



Anmerkung: Dieser Vergleich bezieht sich nur auf Mastschweine der Klassen S&E die in Luxemburg geschlachtet wurden

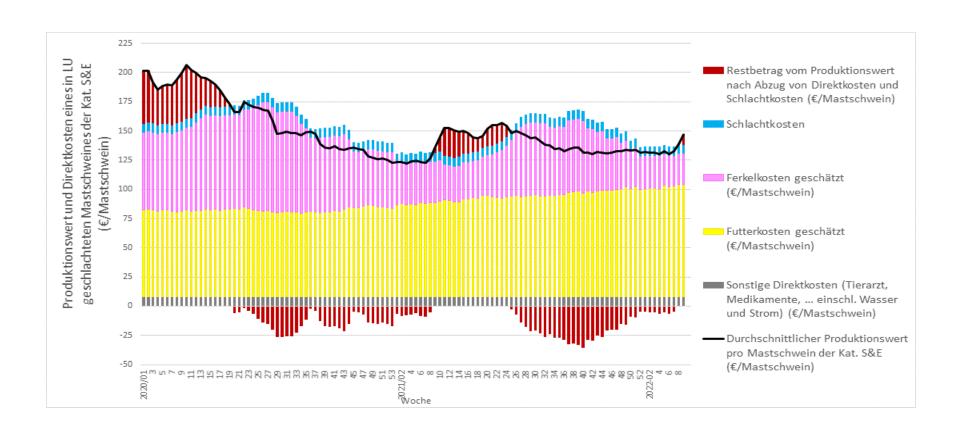
Einbußen bei der Mastschweineproduktion?

... aber auch steigende Produktionskosten



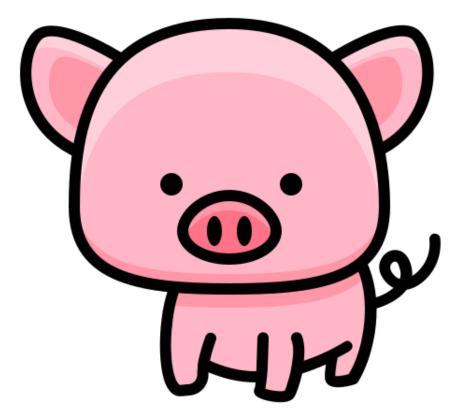
Einbußen bei der Mastschweineproduktion?

ii) Gegenüberstellung der Direktkosten im Vergleich zum Produktionswert pro Mastschwein



- Anmerkung: Nach Abzug der Direktkosten vom Produktionswert muss mit dem "Restbetrag" noch folgende Kosten abdecken werden:
 - Fixe Kosten für Stallgebäude, Installationen und Maschinen, sowie etwaige Lohnkosten von Fremdarbeitskräften.
 - sowie sogenannte kalkulatorische Kosten für die eigene eingesetzte Arbeit, Kapital und Land.

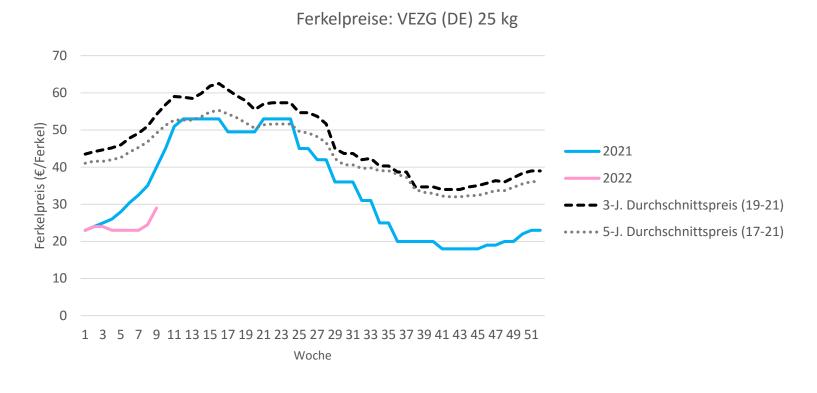
Ferkelproduktion





Preis

• Ähnlicher Verlauf wie Mastschweine



Quelle: https://thelivestocktraders.nl/varkens/varkensprijzen

Preis – voraussichtlich weiterer Preisschub in Woche 11

Prices Piglets 2022

To inform you even better, the prices on the VAEX website have been updated daily since the beginning of January 2019. When a quotation is published, it is immediately visible on our site. This keeps us up to date.

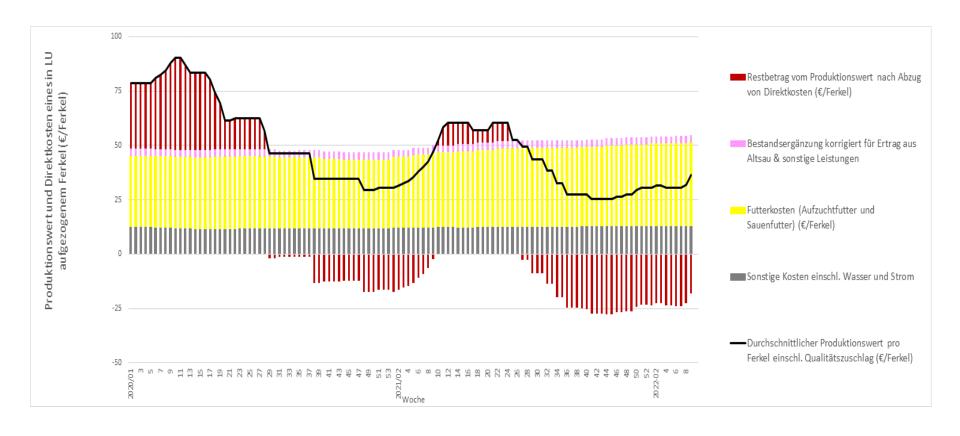
Sign up here

Week	DCA BestPigletPrice (NL)*	VEZG (DE) 25 kg	Nord- West (DE) 25 kg	Nord- West (DE) 8 kg	SPF Denmark Region 1 30 kg - PRRS Negativ (DKR)	SPF Denmark Region 1 30 kg - PRRS Positiv (DKR)	Vlaamse biggen (nieuwe prijs 25 kg)
11	54.50	55.00	-	-	365	345	-
10	44.00	42.00	42.00	27.40	300	280	42.00
9	33.50	29.00	29.00	18.80	240	220	30.00
8	29.50	24.50	24.50	15.90	220	200	22.50
7	28.50	23.00	23.00	14.90	220	200	18.50
6	28.00	23.00	23.00	14.90	220	200	17.50

Quelle: https://thelivestocktraders.nl/pigs/pig-prices (15-03-2022)

Einbußen bei der Ferkelproduktion?

ii) Gegenüberstellung der Direktkosten im Vergleich zum Produktionswert pro Ferkel



- Anmerkung: Nach Abzug der Direktkosten vom Produktionswert muss mit dem "Restbetrag" noch folgende Kosten abdecken werden:
 - Fixe Kosten für Stallgebäude, Installationen und Maschinen, sowie etwaige Lohnkosten von Fremdarbeitskräften.
 - sowie sogenannte kalkulatorische Kosten für die eigene eingesetzte Arbeit, Kapital und Land.



Kärendësch

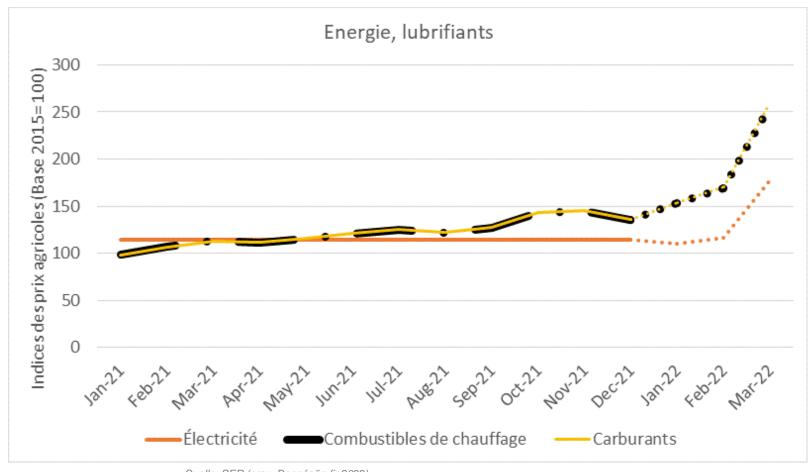
22-02-2022



- Begréissung
- Aféierung
 - Aktuelle Stand vun den Energiepräisser
 - Aktuelle Stand vun den Düngerpräisser
 - Aktuelle Stand vun de Kärepräisser
 - Aktuelle Stand vun den Eewäispräisser
 - Undeeler RUSS an UKR um Weltmaart
 - Aktuelle Stand vun de Fuddermëttelpräisser
- Diskussioun



Steigend Energiepräisser (Indexer)

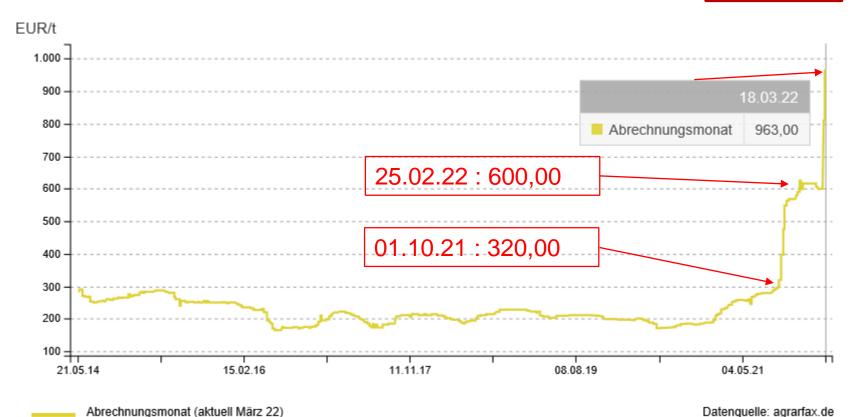


Quelle: SER (prov. Donnéeën fir 2022)



➤ Nopeschlänner: N-Dünger (KAS 27%)

Deutschland Ostseehäfen, geliefert I Kassamarkt I Kalkammonsalpeter KAS I EUR/t





Nopeschlänner: N-Dünger (AHL)

Deutschland Ostseehäfen, geliefert I Kassamarkt I Ammonnitrat-Harnstoff-Lösung AHL I EUR/t

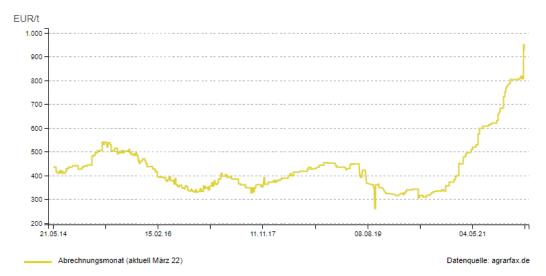


5

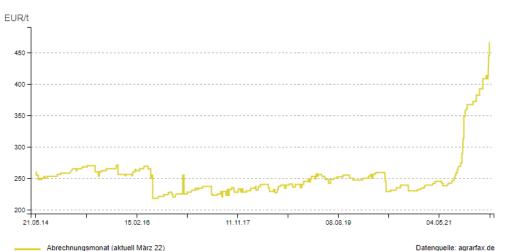


- Nopeschlänner...
 DAP & Kali
 - Steigerung verleeft iwerall d'selwescht.

Deutschland Ostseehäfen, geliefert I Kassamarkt I Diammonphosphat DAP I EUR/t



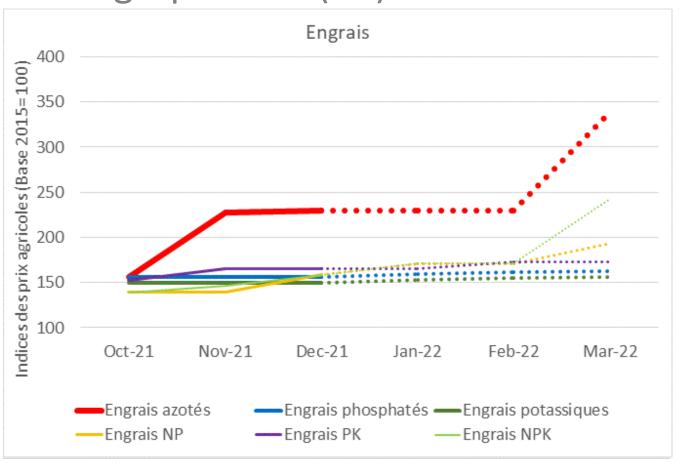
Deutschland Ostseehäfen, geliefert I Kassamarkt I Kornkali 40% I EUR/t



Quelle: https://www.agrarpreise.at/



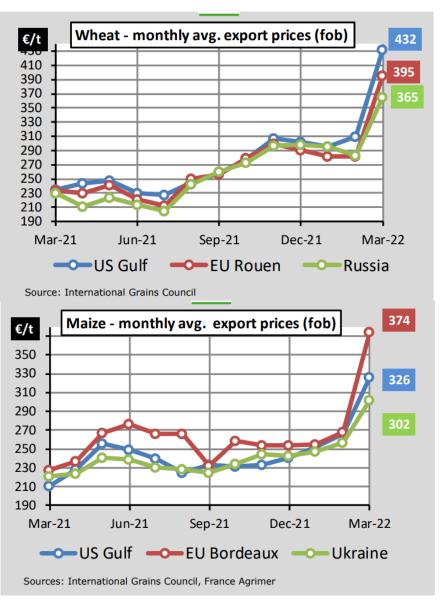
> Steigend Düngerpräisser (LU)-Indexer





Steigend Kärepräisser

- Situatioun Ufank März fir Wees a Käremais
- EU Praisser am Verglach mat den US Häfen a RUSS resp. UKR



Quelle: cereals-dashboard_en.pdf (europa.eu)



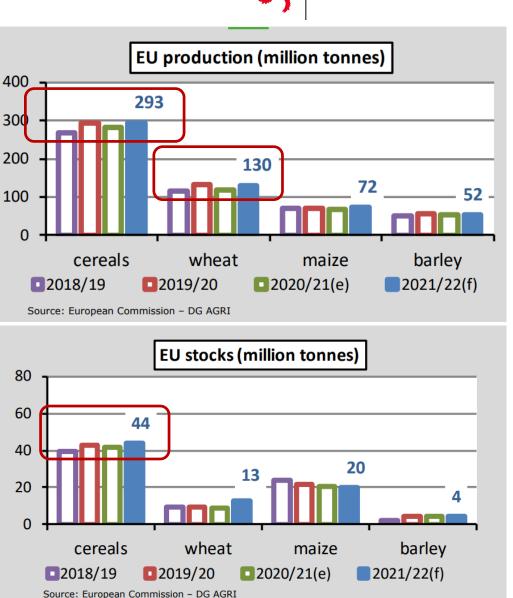
Steigend Kärepräisser

- Situatioun 21. März fir Wees a Käremais op der Bourse (Euronext Paräis)
- Recolte 2022 get ganz héich gehandelt fir di ganz
 Vermaartungsaison

22 21/03/2022 13:29 (GMT+1)						
Blé (€/t)						
Mai 22	369,50	+7,75	dil			
Sept. 22	330,75	+7,75	dil			
Déc. 22	322,00	+7,00	dil			
Mars 23	314,75	+5,50	dil			
Mai 23	310,75	+4,75	dil			
Maïs (€/t)						
Juin 22	328,00	+3,50	dil			
Août 22	322,00	+2,25	dil			
Nov. 22	276,00	+6,50	dd			
Mars 23	272,00	+3,50	dd			



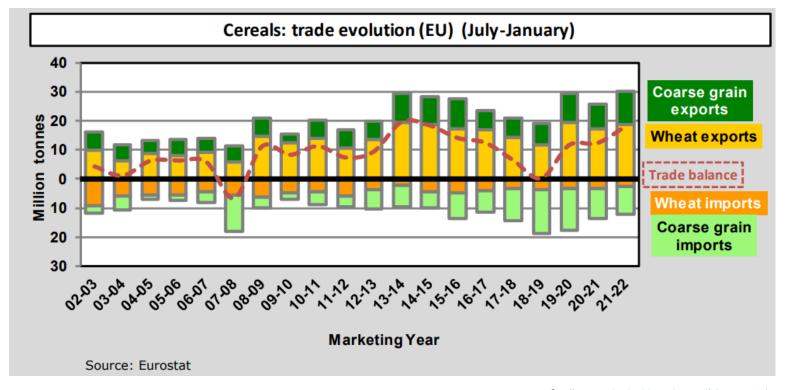
➤ EU-Produktioun an EU -Stock



Quelle: cereals-dashboard_en.pdf (europa.eu)



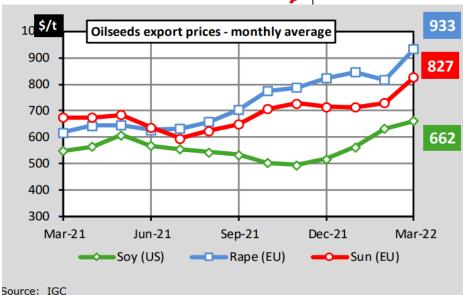
- > EU-Handelsbilanz
- Nettoexportateur mat ronn 20 Mio Tonnen
- Haaptundeel vum Export ass WEES

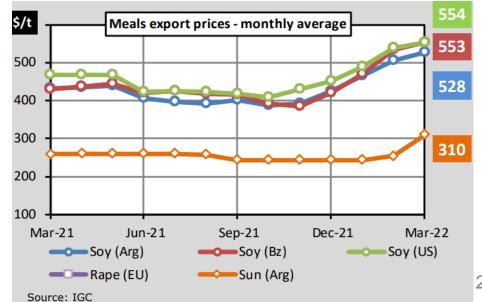


Aktuelle Stand vun den Eewäisspräisser



- Eewäiss steigendPräisser
 - Sojabounen,Rapskären aSonneblummekären
 - Schrot vun deenen dräi Frichten





Quelle:Oilseeds-dashboard_en.pdf (europa.eu)

Aktuelle Stand vun den Eewäisspräisser



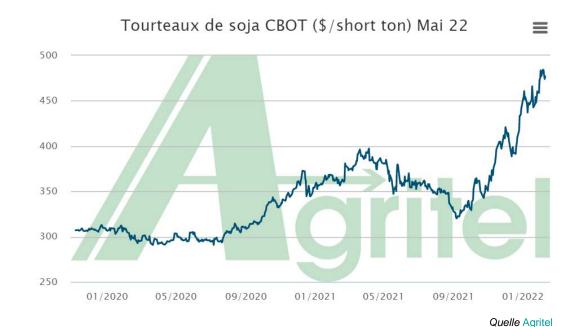
Eewäiss - steigendPräisser

Export prices FOB		15 Mar 2022		m/m variation		y/y variation	
		€/t	\$/t	€/t	\$/t	€/t	\$/t
soyameal	Argentina - Up River	522	574	1 8%	1 4%	44 %	33 %
sunmeal	Argentina - Up River	421	463	4 95%	90 %	93 %	~ 78%
rapemeal	EU (Hambourg)	491	539	35 %	31 %	~ 73%	59%
Source: IGC							



- SteigendEewäisspräisser
- Situatioun 21. März fir Raps op der Bourse (Euronext – Paräis an €) a Soja (CBOT – Chicago an \$)

Colza (€/t)						
Mai 22	968,25	+30,50	dil			
Août 22	762,75	+9,75	dd			
Nov. 22	741,25	+8,00	dd			
Févr. 23	735,00	+9,25	dd			
Mai 23	729,00	+9,50	dd			

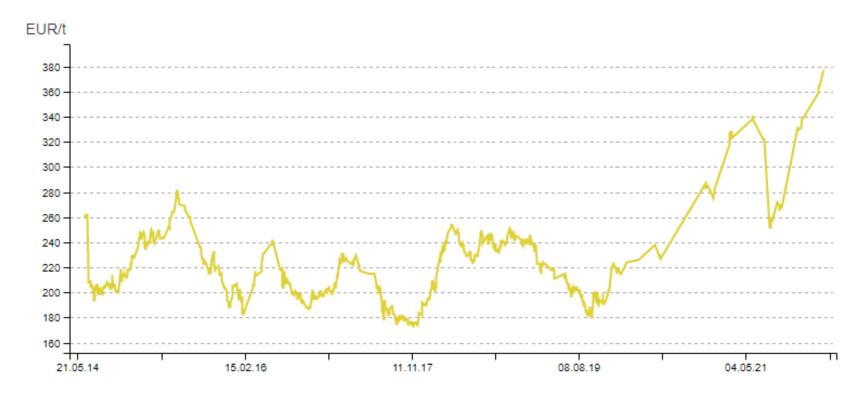






> Steigend Präiser beim Rapsschrot

Hamburg I Kassamarkt I Rapsschrot 34% I Free on Truck I EUR/t



vorderster Abrechnungsmonat (aktuell März 22)

Datenquelle: agrarfax.de



> Steigend Präiser beim Sojaschrot (44% XP)

Hamburg I Kassamarkt I Sojaschrot 44% I Free on Truck I EUR/t



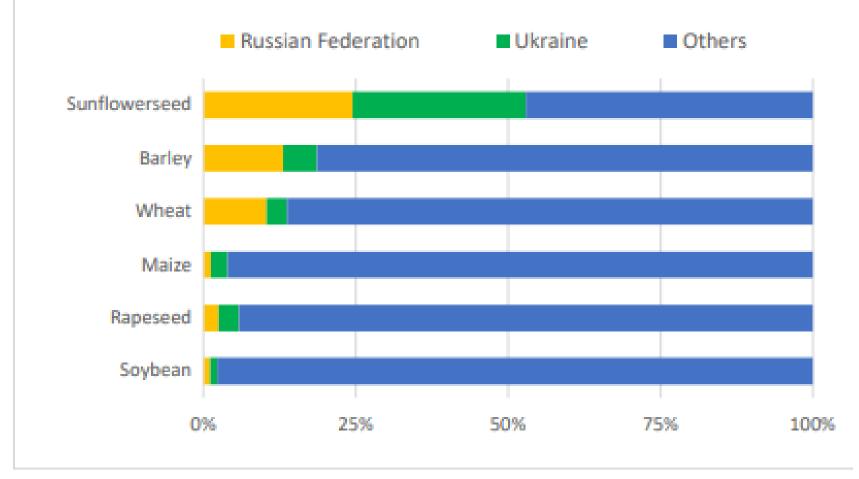
vorderster Abrechnungsmonat (aktuell März 22)

Datenquelle: agrarfax.de

Undeel RUSS an UKR um Weltmaart



Figure 1: Share in global production of selected crops (2016/17-2020/21 Avg.)



Source: FAO XCBS system





Undeel RUSS an UKR um Weltmaart

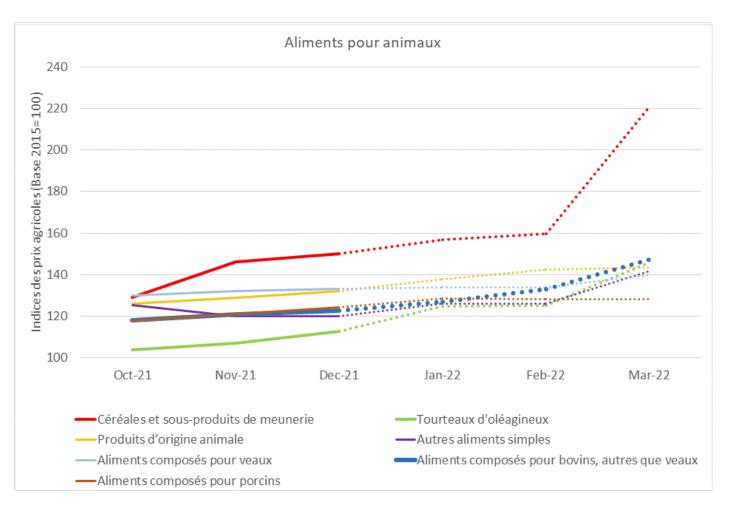


Entwécklung Import an d'EU (prozentual)

EU Cumulated Imports up to week 36 (1/7/21 - 06/03/2022) Incl.UK data as EU MS until 31/12/2020	2021/22 (thousand tonnes)	Difference (%) with			
		2020/21	2019/20	Main origin of imports	share (%) in total import
soya beans	9 272.7	-8%	- 4%	Brazil	43.3%
rapeseed	3 535.0	-24%	-22%	Ukraine	45.6%
sunflowerseed	332.9	-54%	-55%	Moldova	62.0%
soyameal	10 963.7	-8%	▼ -12%	Brazil	45.1%
rapemeal	402.3	41%	64%	Russia	37.0%
sunmeal	1 488.3	-18%	-28%	Ukraine	39.1%
soyaoil	382.8	13 %	12%	Ukraine	34.9%
rapeoil	418.7	136%	90%	Ukraine	30.0%
sunoil	1 368.6	-8%	-13%	Ukraine	86.1%
palm oil	3 459.8	-10%	-11%	Indonesia	43.8%

Source: European Commission

Steigend Präisser fir d' Fuddermëttel





Quellen:

Oilseeds-dashboard_en.pdf (europa.eu)

cereals-dashboard_en.pdf (europa.eu)

Information Note - The importance of Ukraine and the Russian Federation for global agricultural markets and the risks associated with the current conflict (fao.org)

Agritel

https://www.agrarpreise.at/

> Evt.

Impactanalyse Oorlog (WUR 566232)



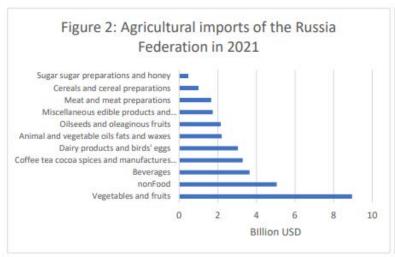
> Aus der Ukraine exportiert:

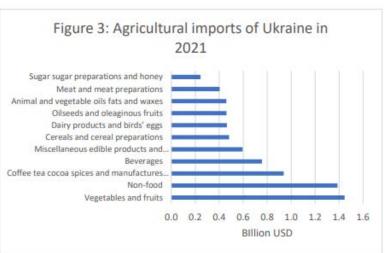
- Getreide: 8,2 Mrd. EUR (über 42 % des gesamten Exportwertes)
- 25,9 % des gesamten Exportwertes auf die Handelsgruppe der tierischen und pflanzlichen Öle.
- Ölsaaten (1,6 Milliarden Euro); über 8 % des gesamten Exportwertes im Jahr 2020
- Viehfutter (1,4 Milliarden Euro); 7 % an der Gesamtausfuhrmenge im Jahr 2020.
- --> Gemeinsam 84 % des gesamten Exportwertes der Ukraine aus.

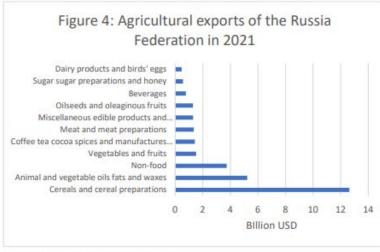
Zesummesetzung IMP + EXP

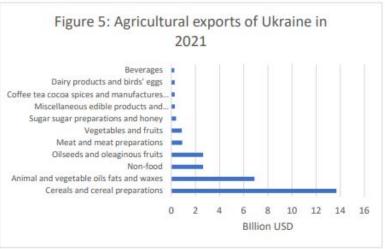
RUSS an UKR







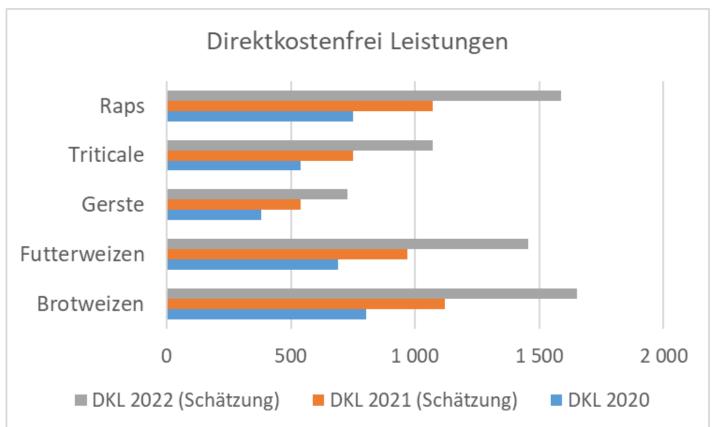




Source: Trade Data Monitor (TDM), FAO calculations

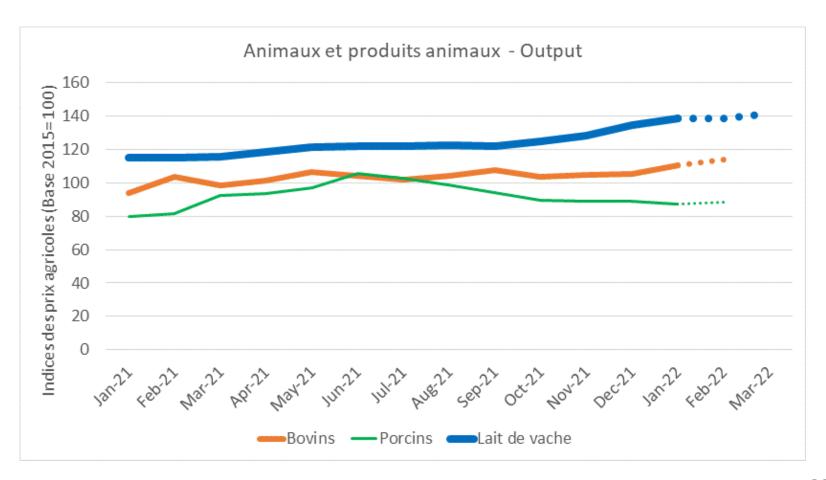


- > DKL 2020
- > Schätzung fir 2021 und 2022
 - Präisindex & Ceteris paribus fir Ertrag u.ä.
 - Präisindexer LU (März 2022)
 - Dünger, Fuddermëttel, Saatgut / Pflanzenschutz





Präisindex – Output (Januar 21 - März 22)





Präisindex - Output (October 21 - März 22)

